

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Nombre de membres
du Conseil Syndical**

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Visio :0

Votants :32

Procuration.....8

Date de la convocation :

29 mars 2024

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Délibération 2024-09

OBJET : Budget Primitif 2024

Le 5 avril 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Gilbert TAULANE, Daniel LEBLAY, Marie Josée MERO

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Catherine LANZA à Anne Laure SEBBAR
Fabrice MORENON à Kevin SEBASTIAN
Françoise BRUNETEAUX à Françoise THOMEL
Roland RAIBAUDI à Daniel LEBLAY
Marie-Louise GOURDON à Anne Marie BOUSQUET
Arnaud PRIGENT à Pierre CORPORANDY
Christophe ULIVIERI à Xavier WIIK

Membres excusés :

Emmanuel DELMOTTE, Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Marc OCCELLI, François WYSZKOWSKI

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif de l'année 2024 dont il vient de lui être donné lecture.

Conformément aux dispositions respectivement de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « Loi NOTRe ») et de la Circulaire Ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales, il est annexé au projet de Budget Primitif une Note Explicative sur les informations financières essentielles ainsi qu'un Rapport sur l'État et l'Évolution de la Dette.

Le Budget Primitif de l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

Section d'Exploitation

- Dépenses : 45 220 121,64 €
 - Recettes : 45 220 121,64 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Section d'Investissement

- Dépenses : 21 053 220,20 €
 - Recettes : 21 053 220,20 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Total du Budget : 66 273 341,84 €

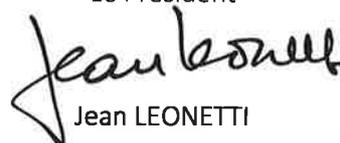
Ainsi, le Budget Primitif de l'année 2024 inclut le Chapitre « 012 » qui retrace les dépenses de masse salariale. Celui-ci reflète le tableau des effectifs du personnel qui dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants, tout en détaillant la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé. Les développements en cours d'UNIVALOM induisent d'ajuster le tableau des effectifs de la façon présentée dans le document annexé.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le Rapport sur l'État et l'Évolution de la Dette joints ainsi que le Budget Primitif de l'année 2024 hors T.V.A. explicitées dans les annexes légales et réglementaires jointes.
- **ENTERINE** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à créer les postes,
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de mise en ligne : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- 5 AVR. 2024